

REUNION PRESIDENT DE LA FAF – CLUBS DE LIGUE 1



Voici les points soulevés et débattus par les représentants des différents clubs de la Ligue 1 lors de la réunion avec le Président de la FAF :

- Les clubs ont salué la mise en place de la Commission de réflexion des clubs et celle du football professionnel, présidée par le membre du bureau fédéral, Dr Yacine BENHAMZA, soient deux cadres appropriés pour prendre en charge et faire avancer les différents dossiers relatifs aux problèmes du professionnalisme, sans oublier les autres commissions, celles de la gouvernance présidée par M. Rachid GASMI, et de la réforme du cadre juridique, avec à sa tête M. Mouldi AISSAOUI, qui auront des rôles importants à jouer.
- La nécessité d'instaurer un dialogue durable et de dépasser les différends en prônant la réconciliation entre les différents acteurs du football et les responsables à tous les niveaux.
- Travailler sur la révision de la réglementation et la refonte des textes concernant les sociétés sportives par action (SSPA) qui, aujourd'hui, ne sont pas des entités économiques rentables, solvables et viables.
- Amener la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) et la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) à adopter davantage une démarche d'accompagnement que l'application stricte d'une réglementation en déphasage avec la réalité du terrain et d'un environnement très pénalisant pour les clubs (absence de sponsors, de merchandising, de recettes des stades, de subventions, peu de transferts de joueurs, les quotes-parts des droits TV non honorés depuis plus de deux ans, les conséquences induites par la crise sanitaire depuis plus d'une année, ...).
- Œuvrer évidemment pour un fair-play financier, en amenant les clubs à budgétiser à l'avance et à vivre en fonction de leurs moyens et ressources financières.
- Revoir la composante des organes juridictionnels, tels que la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel, la Commission de recours de la FAF ou bien la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL).
- La révision rapidement du contrat-type du joueur et celui de l'entraîneur pour mieux préserver les intérêts de ces deux derniers et ceux des clubs avec une mise en application dès la prochaine saison (2021-2022) afin d'éviter tous les problèmes engendrés jusqu'ici par la nature des documents actuels. D'autant que la commission du statut du joueur, que préside M. Larbi OUMAMAR a bien avancé dans ce dossier.

- Que la nouvelle équipe fédérale soit un vrai interlocuteur auprès des pouvoirs publics pour porter les doléances de la famille du football et surtout examiner toutes les questions relevant des prérogatives des différents départements ministériels (Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère des Finances, Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, ...) pour aboutir à des solutions concrètes et viables. D'où la réactivation de la commission mixte (MJS, FAF, LFP, clubs) pour une reprise efficiente des dossiers du professionnalisme, un projet instauré en 2010 et qui a montré toutes ses limites.
- L'urgence de sauver la saison des jeunes catégories qui sont à l'arrêt depuis près de quatorze mois en optant pour une compétition appropriée et adaptée aux exigences de la pratique.
- Il y a lieu de réfléchir sur une Convention nationale qui fixerait une grille des indemnités pour les jeunes joueurs, la rémunération ainsi que les droits et obligations des entraîneurs, éducateurs et autres formateurs. Cela évitera la surenchère et l'endettement, notamment chez les jeunes catégories.
- Revoir le cadre juridique dans la relation de travail pour empêcher les grèves "sauvages" (sans préavis) des joueurs qui impactent non seulement la gestion des clubs, mais surtout l'intégrité de la compétition.
- La levée de sanction à l'encontre de certains acteurs et dirigeants du football pour de simples déclarations aux médias et la révision du barème disciplinaire, notamment en ce qui concerne les amendes dues au nombre de personnes qui assistent aux matchs.